

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 500 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par

Mme Rimbert, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lavalette, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, M. Sabatou et M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 90, insérer les six alinéas suivants :

« État et entreprises privées au service de la BITD

« Il est aujourd'hui nécessaire de mieux mobiliser les acteurs privés pour soutenir l'effort de défense, en particulier les banques, les assureurs et les fonds d'investissement. La BITD constitue un pilier essentiel de notre souveraineté, mais elle reste encore insuffisamment financée par les circuits financiers classiques. Trop souvent, ces entreprises se heurtent à des réticences liées à des considérations d'image ou à des politiques d'investissement restrictives, alors même qu'elles participent directement à la sécurité nationale.

« Dans un contexte marqué par le retour des conflits de haute intensité et par une accélération des besoins capacitaires, l'État ne peut pas être le seul à porter l'effort financier. Le renforcement de la BITD suppose des investissements massifs, durables et rapides, que seule une mobilisation plus large du secteur privé permettra d'atteindre. Il ne s'agit pas de se substituer à l'action publique, mais de la compléter efficacement.

« Dans cette perspective, la mise en place de mécanismes incitatifs mérite d'être pleinement étudiée. Des dispositifs fiscaux ciblés, tels que des exonérations partielles ou des crédits d'impôt pour les investissements orientés vers la BITD, pourraient constituer un levier efficace pour orienter l'épargne privée vers ces secteurs stratégiques. Une telle approche permettrait de réduire le coût du financement pour les entreprises de défense tout en envoyant un signal clair aux investisseurs sur le

caractère prioritaire de ces activités.

« Il apparaît donc nécessaire de lever les freins qui pèsent encore sur ces financements, en clarifiant le cadre applicable et en envoyant un signal politique fort : investir dans la défense, ce n'est pas un choix contestable, c'est un engagement au service de l'intérêt général. La sécurité de la Nation doit être pleinement reconnue comme un objectif légitime de l'investissement.

« Encourager ces flux financiers vers les entreprises de défense, notamment les PME et les entreprises de taille intermédiaire, c'est aussi renforcer notre autonomie stratégique, soutenir l'innovation et consolider notre tissu industriel. C'est, en somme, faire le choix de la cohérence entre nos ambitions militaires et les moyens que nous acceptons réellement d'y consacrer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'effort national de défense repose sur une base industrielle et technologique dont la solidité conditionne directement la souveraineté et la sécurité du pays. Or, cette filière stratégique demeure encore insuffisamment soutenue par les acteurs financiers privés, souvent freinés par des considérations d'image ou des politiques d'investissement restrictives.

Dans un contexte international marqué par le retour des conflits de haute intensité et par l'augmentation rapide des besoins capacitaires, il est indispensable de mieux mobiliser les banques, les assureurs et les investisseurs afin de compléter l'action de l'État.

Cet amendement vise à encourager la participation du secteur privé à l'effort de défense en prévoyant l'étude et la mise en place de mécanismes incitatifs, notamment fiscaux, permettant d'orienter davantage l'épargne vers la base industrielle et technologique de défense.